

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE N° 138**

**Rapport financier Exercice 2023**

Table des matières

[Faits significatifs en 2023 1](#_Toc168581064)

[Compte de résultat 2](#_Toc168581065)

[Bilan 4](#_Toc168581066)

[Actif 4](#_Toc168581067)

[Passif 5](#_Toc168581068)

[Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 6](#_Toc168581069)

[Emplois de l’année retracés dans le CROD et le CER 6](#_Toc168581070)

[Ressources de l’année retracées dans le CROD et le CER 7](#_Toc168581071)

[Équilibre du CROD et du CER 7](#_Toc168581072)

[Commentaires et conclusion 7](#_Toc168581073)

# Faits significatifs en 2023

* L’association a perçu une contribution de la Fondation Valentin Haüy pour le financement de ses actions et projets de l’année 2023 s’élevant à 3 000 K€ contre

3 500 K€ en 2022.

* L’association enregistre un redressement des encaissements de legs, de 4 776 K€ en 2022 à 6 012 K€ en 2023, en raison d’un flux de nouveaux legs à partir du deuxième semestre 2023.
* L’arrêt, à compter de septembre 2023, des hausses de taux d’intérêt pratiquées par les banques centrales génère une remontée des prix des placements, permet de reprendre une partie des provisions pour dépréciation constituées fin 2022, offre des occasions de placement sur des échéances courtes, alors que la baisse des valeurs de rachat décidée par de nombreuses SCPI vers la fin 2023 oblige à constituer de nouvelles provisions pour dépréciation ; le résultat financier s’établit à 882 K€ en 2023, en progression de 1 861 K€.
* Les comptes 2023 enregistrent la vente du local d’un comité selon un acte du

6 janvier 2023 pour 300 K€ qui sera suivie de l’acquisition d’un local dans l’immeuble à construire sur le même emplacement au terme d’une dation en paiement.

* Le périmètre comptable se modifie en 2023 puisque les comptes du comité de Nouméa ne sont pas intégrés dans les comptes de l’association comme en 2022 ; en 2022 ce comité enregistrait des charges de 255 K€ et des produits de 256 K€, obtenus essentiellement par subventions des collectivités territoriales locales.
* Le contrat d’emprunt de 950 K€ a été signé en décembre 2023 ; il est destiné à financer le Plan pluriannuel d’investissements 2023-2027 de notre établissement Odette Witkowska portant sur 2 125 K€.
* Les travaux de mise en conformité incendie du Siège ont commencé le 15 mai 2023 pour s’achever en juin 2025 ; ils ont été autorisés pour un montant de 6 millions d’euros et des emprunts portant sur 5,8 millions d’euros ont été souscrits auprès des banques ; près de 1,8 million d’euros ont été dépensés en 2023.
* À l’issue de son contrôle annoncé par lettre du 28 février 2022, la Cour des comptes a notifié un avis de conformité assorti de deux réserves, l’une concernant la proportion des fonds collectés affectés en missions sociales, l’autre sur l’information des donateurs ; le rapport définitif a été publié en juin 2023 sur le site de la Cour ; dès l’exercice 2023, les corrections recommandées ont été mises en œuvre et sont contenues dans la partie de l’annexe aux comptes consacrée au CROD et au CER.

# Compte de résultat

**Les produits d’exploitation s’élèvent à 38 942 K€ contre 37 331 K€ en 2022, soit une augmentation de 4,3 %.**

Les ventes de biens concernent les marchandises du service du matériel spécialisé ainsi que le routage et le façonnage d’un établissement de production : elles passent de

3 434 K€ en 2022 à 3 518 K€ en 2023. La production vendue des ESAT, de l’EA, du siège passe de 3 281 K€ en 2022 à 3 024 K€ en 2023. Au total, ces deux types de ventes et produits générés par l’activité propre de l’association concernent 6 542 K€ contre

6 715 K€ en 2022, soit une baisse de 2,6 %.

Parmi les produits de tiers financeurs, la facturation des journées et la dotation globale se sont élevées à 13 995 K€ contre 13 375 K€ en 2022. Les subventions d’exploitation diminuent : 684 K€ en 2023 contre 798 K€ en 2022.

Les dons manuels et les mécénats s’élèvent à 3 451 K€ contre 3 371 K€ en 2022, ce retour au niveau de 2021 s’expliquant principalement par le renforcement des campagnes d’acquisition de dons. Les contributions financières incluent celle de la Fondation Valentin Haüy, dont la contribution atteint 3 000 K€ contre 3 500 K€ en 2022, mais aussi celle de l’APAM pour 254 K€ qui vient financer les activités de certains comités. Les legs encaissés à hauteur de 6 012 K€ contre 4 776 K€ en 2022 sont en progression de

1 236 K€ par rapport à 2022.

Les autres produits progressent pour passer de 3 291 K€ en 2022 à 3 702 K€. Dans cette rubrique figurent notamment l’aide aux postes versée aux ESAT, aux EA et autres établissements pour 2 485 K€ contre 2 414 K€ en 2022 et les participations des bénéficiaires de nos activités pour 645 K€ contre 513 K€ en 2022.

**Les charges d’exploitation s’établissent à 41 975 K€ contre 39 966 K€ en 2022,**

**soit + 5,0 %.**

Les achats de marchandises, de matières premières et la variation de stocks sont en hausse à 2 249 K€ contre 2 135 K€ en 2022. Les autres achats et charges externes sont en hausse de 1 159 K€ : 12 486 K€ contre 11 327 K€ en 2022. Les rémunérations du personnel avec leurs charges sociales et taxes sur rémunérations s’élèvent à 23 252 K€ contre 22 271 K€ en 2022, soit une hausse de 981 K€. La provision pour risques et charges, constituée par la provision pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail ainsi que par celle pour litiges salariaux, augmente de 46 K€ après une baisse de 428 K€ en 2022. Les dotations aux amortissements et aux dépréciations s’élèvent à

2 630 K€ contre 2 459 K€ en 2022.

**Le résultat d’exploitation présente un déficit de 3 042 K€ contre un déficit de
2 634 K€ en 2022.**

Par entité, ce résultat d’exploitation provient d’abord de l’ensemble Siège, Comités et Centre résidentiel pour un montant négatif de - 2 267 K€ en 2023 (contre - 1 616 K€ en 2022). Ensuite s’ajoutent les résultats des établissements en gestion libre, positif pour OW (Production) : + 13 K€, négatifs pour EA La Villette : - 280 K€, CDTD Nantes : - 86 K€, malgré l’affectation des dons IFI, et aussi Escolore (Production) : - 81 K€. Les établissements médico-sociaux qui sont suivis par les autorités de tarification présentent en 2023 un résultat global négatif : - 97 K€ contre - 354 K€ en 2022. En 2023, la comptabilisation de frais de siège génère un transfert de ressources de 269 K€ de l’ensemble de ces 9 entités vers l’entité Siège-Comités-Centre résidentiel.

**Le résultat financier présente un excédent de 882 K€ contre un déficit de 979 K€ en 2022.**

Le redressement des marchés anticipant l’arrêt du mouvement de hausse des taux des banques centrales provoque une amélioration importante de la valorisation des actions et des obligations, atténuée toutefois à partir d’octobre 2023 par des baisses de la valeur de rachat des parts de certaines SCPI. Une reprise sur dépréciations financières de 548 K€ succède à la dotation aux dépréciations financières de 1 211 K€ enregistrée en 2022. Les parts de SCPI génèrent des produits de 227 K€ en 2023 contre 240 K€ en 2022. Les charges d’intérêts baissent encore à 117 K€ contre 127 K€ en 2022, le remboursement des emprunts étant particulièrement important en 2023, l’emprunt nouveau versé à hauteur de 950 K€ en décembre 2023 n’ayant pas encore généré d’intérêts significatifs. Les placements à court terme, devenus attractifs, produisent des intérêts pour 206 K€ en 2023 contre 22 K€ en 2022.

**Le résultat courant s’établit à - 2 160 K€ contre - 3 614 K€ en 2022.**

**Le résultat exceptionnel atteint + 224 K€ contre + 853 K€ en 2022.**

Les ventes de biens immobiliers programmées au budget n’arrivent pas à se concrétiser en 2023. Seule une vente par dation en paiement enregistrée dans la première semaine de janvier 2023 donne lieu à un produit de 300 K€ compensé par une valeur nette comptable de 72 K€ entrainant une plus-value de 228 K€. En 2022 les produits exceptionnels issus de la vente de biens immobiliers ayant cessé d’être utilisés par certains comités s’élevaient à 1 883 K€ dont à déduire la valeur nette comptable de ces biens pour 913 K€, laissant une plus-value de 970 K€.

**Au total, le résultat net consolidé de l’Association s’établit à - 2 032 K€ contre**

**- 2 849 K€ en 2022.**

# Bilan

**Le total du bilan s’établit à 69 932 K€ fin 2023 contre 69 477 K€ fin 2022, principalement sous l’effet de la hausse de la valeur des legs de 1 575 K€, de la réduction de la situation nette après incorporation du résultat net de l’exercice**

**(- 2 032 K€), de la hausse des autres dettes à court terme de 795 K€, l’endettement à moyen et long terme restant quasiment inchangé (+ 17 K€).**

## Actif

Les **valeurs immobilisées** nettes augmentent de 1 988 K€ (29 466 K€ contre 27 478 K€ en 2022). L’essentiel provient de la hausse de la ligne « Biens reçus par legs destinés à être cédés » pour 1 166 K€ regroupant les biens immobiliers détenus à la suite de legs et en cours de vente. Les investissements réalisés en 2023 (3 901 K€) concernent les travaux de mise en conformité des bâtiments du siège social rue Duroc à Paris (1 766 K€) qui viennent gonfler les immobilisations en cours. Les investissements dans les établissements sont significatifs (957 K€, dont 437 K€ pour l’IMPro, 147 K€ pour

O. Witkowska social, 112 K€ pour Escolore social, 93 K€ pour OW Production, 73 K€ pour l’EA La Villette, 53 K€ pour le CFRP). Les investissements dans les comités (744 K€) concernent l’opération de dation en paiement (300 K€) et des travaux de remise en état. Le Siège investit pour 434 K€, dont des dépenses pour la mise en service d’un nouveau site institutionnel (119 K€), les investissements informatiques (69 K€), la modernisation de la chaîne de production des livres numériques (67 K€), l’application Eole pour les enceintes connectées (46 K€), des travaux et agencements dans le centre résidentiel
(66 K€).

**Les stocks et les créances** s’établissent, en ajoutant les charges constatées d’avance, à

8 995 K€ contre 7 161 K€ fin 2022. La ligne : « Créances reçues par legs » correspondant aux espèces, actifs bancaires, assurances-vie à recevoir s’élève à 2 599 K€ contre

1 699 K€ fin 2022. Les stocks concernent pour environ 80 % le Siège (588 K€ sur 716 K€, l’essentiel attribué au service du matériel spécialisé). Les créances clients augmentent à nouveau de 1 026 K€ pour se situer à 4 306 K€ (en valeur nette), se répartissant entre le CFRP pour 2 142 K€, IMPro pour 532 K€, O. Witkowska (Foyers et Production) pour
489 K€, Escolore (Foyer et Production) pour 426 K€, l’ESAT OW pour 325 K€, EA La Villette pour 276 K€, le Siège pour 192 K€, l’ESAT Escolore pour 80 K€ et le CDTD pour
7 K€.

Les Autres Créances s’élèvent à 786 K€ contre 919 K€ fin 2022.

La **trésorerie,** constituée par la somme des disponibilités et des valeurs mobilières de placement, atteint 31 470 K€ contre 34 835 K€ fin 2022, soit - 3 365 K€. Le montant des FCP du siège diminue de 1 482 K€, notamment par suite de la vente du contrat de capitalisation et de parts de FCP pour 2 843 K€ en 2023 replacée en placements à court terme pour 813 K€, compensée par la reprise de la provision pour dépréciation pour

548 K€. Les disponibilités se réduisent de 2 385 K€, principalement au Siège (- 539 K€) qui reçoit le prêt de 950 K€ d’Odette Witkowska social sur un dépôt à terme et dans les établissements (- 1 846 K€).

Les disponibilités s’établissent à 8 202 K€ fin 2023 contre 10 587 K€ fin 2022, localisées au siège et dans les comités (4 162 K€), à Escolore (1 917 K€), à O. Witkowska
(1 165 K€), au CFRP (489 K€), à l’IMPro (370 K€), à l’EA La Villette-CDTD (91 K€), SAVS-DV (7 K€). Les valeurs mobilières de placement baissent : 23 268 K€ contre
24 248 K€ fin 2022, soit une diminution de 980 K€. Les parts de SCPI représentent
4 643 K€, les parts de FCP 12 025 K€, les comptes d’épargne à terme 5 600 K€, les dépôts à terme 1 000 K€. La plus-value latente, principalement sur les parts de SCPI, ressort à 131 K€ contre 258 K€ fin 2022.

## Passif

Les fonds propres s’élèvent à 42 205 K€ contre 44 179 K€ constatés fin 2022.

La note IV de l’annexe aux comptes explique l’origine de ces variations. En premier lieu, l’affectation du résultat 2022 s’effectue selon les résolutions votées par l’assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2023 : le déficit 2022 de la gestion libre (siège et ateliers spécialisés), auquel s’ajoutent la diminution de la réserve immobilière et l’augmentation de la réserve de prévoyance, fait disparaitre le report à nouveau positif qui devient négatif de 2 393 K€ fin 2023. Le déficit 2022 de la gestion encadrée (établissements sous tutelle) (- 412 K€) est la somme algébrique de résultats positifs et négatifs ; une partie est affectée aux réserves de compensation et d’investissements pour 93 K€ et le solde inscrit en report à nouveau (- 505 K€). En second lieu, des mouvements sur les comptes de réserve demandés par les autorités tarifaires pour OW et IMPro
(225 K€ – 24 K€ = 201 K€) viennent diminuer le report à nouveau pour 166 K€ et les provisions réglementées pour 36 K€ ; le report à nouveau de la gestion encadrée s’établit à - 692 K€ fin 2023. Le report à nouveau global, positif fin 2021 (405 K€), redevient négatif fin 2022, avant affectation des résultats de l’exercice 2023 (- 3 085 K€), comme il l’avait été sans discontinuer depuis 2013.

Le déficit de l’exercice 2023, soit - 2 032 K€, réparti entre l’activité encadrée (- 128 K€) et la gestion libre (- 1 904 K€), vient réduire les fonds propres au 31 décembre 2023.

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la valeur nette des legs en stock (6 636 K€ contre 5 061 K€ fin 2022).

Les fonds dédiés inscrits s’établissent à 2 593 K€ contre 2 651 K€ fin 2022.

Les Provisions pour Risques et Charges s’élèvent à 3 378 K€ contre 3 332 K€ fin 2022. Elles concernent pour l’essentiel la provision pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail (3 228 K€ contre 2 991 K€ fin 2022) qui s’accroît de 237 K€ principalement sous l’effet de la hausse des salaires utilisés pour les calculs.

Les emprunts à moyen et long terme auprès des établissements de crédit se situent à 7 768 K€ contre 7 752 K€ fin 2022, soit une progression provenant de la souscription d’un nouvel emprunt de 950 K€ diminuée du remboursement de 934 K€ en capital en 2022. Une somme de 842 K€ incluse dans ce total est à rembourser en 2024.

Les autres postes du passif sont les dettes Fournisseurs (1 366 K€ contre 1 442 K€ fin 2022) et les dettes fiscales et sociales (3 297 K€ contre 3 023 K€ fin 2022).

# Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est une autre façon de présenter le compte de résultat, en faisant apparaitre les produits par origine (liés à la générosité publique, non liés à la générosité publique, subventions et autres concours publics…) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement…) auxquels sont ajoutées les contributions volontaires en nature, elles-mêmes ventilées en bénévolat, prestations en nature et dons en nature, et leurs contreparties en charges ventilées par destination. Le Compte d’Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) ne contient que les ressources issues de la générosité du public et leur emploi. Seulement 27 % des dépenses du compte de résultat entrent dans le champ de la générosité publique en 2023. La valeur des contributions en nature (bénévolat, mécénat, commodat), soit 13 248 K€, dépasse la valeur monétaire des emplois financés par la générosité publique, soit 11 656 K€ en 2023.

## Emplois de l’année retracés dans le CROD et le CER

Le total des charges comptables du CROD s’élève à 42 561 K€ contre 42 562 K€ en 2022. Parmi celles-ci, les charges financées par la générosité du public représentent 11 656 K€ (27,4 % de ce total) en 2023 contre 9 614 K€ (22,6 % de ce total) en 2022. Les charges imputables aux établissements sociaux et médico-sociaux représentent
12 555 K€, celles relatives aux ateliers autonomes 5 001 K€, celles du centre résidentiel (résidence-services) financées principalement par ses utilisateurs 1 934 K€.

L’ensemble des dépenses consacrées aux **missions sociales** s’élève à 31 584 K€, montant en baisse de 3,6 % par rapport à celui de l’an passé (32 779 K€), ainsi réparti :

* 27 960 K€ en missions d’action sociale en France et 89 K€ en missions sociales à l’étranger, contre respectivement 29 342 K€ et 86 K€ en 2022 ;
* 3 535 K€ en missions d’action culturelle contre 3 351 K€ en 2022.

Dans cet ensemble, 56 % des dépenses de missions sociales sont imputables aux établissements sociaux et médico-sociaux (12 555 K€) et aux ateliers autonomes
(5 001 K€).

La baisse de la valeur des missions sociales des établissements et ateliers en 2023 résulte d’une analyse faite au cas par cas des frais de fonctionnement de ces entités (coût des agents affectés à des tâches de direction, comptabilité, ressources humaines, services généraux) reclassés en frais d’administration générale, conformément aux recommandations du rapport de juin 2023 de la Cour des comptes.

Le solde, soit 14 298 K€, représente 44 % des dépenses sociales et regroupe pour l’essentiel les activités directement animées par le siège, rendues souvent gratuitement et financées parfois par une participation demandée aux bénéficiaires, qu’il s’agisse des comités Valentin Haüy, de la médiathèque, du service du matériel spécialisé, de l’imprimerie, du livre audio, de la résidence-services, du service social. Sont incluses les actions de sensibilisation du grand public à la déficience visuelle pour la faire connaitre et aider les déficients visuels grâce à nos services.

Les **frais de recherche de fonds** retrouvent le niveau des années précédentes (2 867 K€ contre 2 447 K€ en 2022), après une année 2022 exceptionnellement faible.

Les **frais de fonctionnement** comprennent les frais d’administration générale pour
6 918 K€, à comparer à 4 011 K€ en 2022, en forte hausse à la suite de la modification des règles de calcul exposée plus haut.

Les charges liées à la gestion patrimoniale s’élèvent à 144 K€ contre 945 K€ en 2022.

À ces charges enregistrées en comptabilité s’ajoutent les contributions volontaires en nature pour 13 248 K€, en progression par rapport aux 10 064 K€ de 2022, et désormais quasiment égales aux 13 292 K€ de 2019. Les appels à la générosité concernent
3 166 bénévoles, leur nombre diminuant de 1,7 % en 2023 tandis que leur nombre d’heures progresse de 19,3 %, notamment au siège, la part utilisée par les comités restant prépondérante (75 % du temps total).

## Ressources de l’année retracées dans le CROD et le CER

Le total des produits comptables du CROD s’élève à 40 528 K€ contre 39 712 K€ en 2022. Les produits provenant de la générosité du public représentent 9 540 K€ contre 8 235 K€ en 2022.

Les changements les plus notables par rapport à l’exercice précédent concernent :

* les legs : 6 012 K€ contre 4 776 K€ en 2022, soit une hausse de 1 236 K€ ;
* les dons : 3 427 K€ contre 3 306 K€ en 2022 ;
* les produits non liés à la générosité du public : 13 109 K€ contre 13 865 K€ en 2022 ; des produits de la gestion patrimoniale en forte baisse, les ventes d’immeubles ayant été importantes en 2022, des contributions financières en diminution dont la contribution de la Fondation Valentin Haüy en baisse de 3 500 K€ à 3 000 K€, une augmentation des ventes, des participations aux activités en hausse ;
* les subventions et autres concours publics : 17 287 K€ contre 16 721 K€ en 2022 ; hausse des recettes des établissements obtenues par les prix de journée fixés par les autorités de tarification, hausse de l’aide aux postes pour l’emploi de personnel présentant un handicap perçue par les ESAT et l’entreprise adaptée, diminution des subventions de certaines collectivités publiques due à la sortie du Comité de Nouméa du périmètre des comptes.

## Équilibre du CROD et du CER

Le total des produits du CROD est inférieur à ses charges de 2 033 K€. Le CER des ressources collectées auprès du public présente un déficit de 2 117 K€ en 2023. Ce déficit réduit le montant des ressources reportées en début d’exercice qui était de 12 533 K€. En fin d’exercice 2023, les ressources reportées atteignent 10 416 K€.

# Commentaires et conclusion

L’exercice 2023 est marquée par la mise en place des nouvelles offres de services vers les déficients visuels, notamment dans le domaine culturel, dans un contexte qui pousse à la hausse le coût de nos facteurs de production. La générosité publique continue de représenter une part très importante de ses ressources, puisqu’elle finance près du quart des charges de l’association. L’association se prépare à améliorer son offre avec un partenariat au long cours avec l’hôpital des 15-20, à restructurer les relations financières entre ses établissements et les autorités de tarification, et à engager un projet AVH-Autonomies 2028 pour maitriser ses coûts et améliorer l’utilisation de ses moyens.